

🕒 29.06.2017, 09:00

Le directeur de la Navigation venait d'être augmenté avant de se faire virer

ABONNÉS



Le directeur de la Navigation a bénéficié d'une imposante augmentation de salaire au début de l'été 2016. PHOTOMONTAGE LORELLA PASCALE

PAR SANTI TEROL

LA NAVIGATION - Viré du jour au lendemain en janvier, le directeur de la Navigation, Jean-Jacques Wenger, avait été généreusement récompensé, en juin 2016, par Olivier Arni.

Deux mille francs d'augmentation. Pas par année, mais par mois! Qui ne rêverait pas d'une pareille amélioration de son salaire?

Deux mille francs, c'est le montant de l'augmentation mensuelle qu'Olivier Arni, président de la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (LNM) et de sa société fille Cap Gourmand, a accordé, en juin 2016, au... directeur des deux sociétés. Un homme remercié brutalement six mois plus tard et prié de ne plus remettre les pieds à la capitainerie.

Mais le «cadeau» ne s'arrête pas là... L'augmentation des gages concédée par Olivier Arni était... rétroactive. L'accord stipule que l'augmentation de salaire devenait effective depuis le 1er août 2014. Cela signifie que, dès juin 2016, le directeur de la LNM et de Cap Gourmand a reçu un rattrapage de ses appointements de quelque 50 000 francs. Pico bello!

Pourtant, quelques semaines plus tard, le député Philippe Haeberli et 16 cosignataires (dont Fabio Bongiovanni, conseiller communal à Neuchâtel, comme Olivier Arni) interpellaient le Conseil d'Etat. Le texte soulignait que «l'avenir de la compagnie passe également par l'amélioration de sa gouvernance, de la gestion de son personnel et de son réseau de partenaires».

Manque de jugeote?

Est-ce dire qu'Olivier Arni n'a rien vu venir de la grave crise qui allait secouer la Navigation avant même l'automne? Tout en prévenant qu'il ne s'exprimerait pas sur le conflit entre Jean-Jacques Wenger et la LNM puisqu'une procédure est en cours (lire ci-contre), le président de la compagnie s'est défendu, vendredi lorsque nous l'avons rencontré, de tout dilettantisme.

Et il dit assumer cette augmentation de 2000 francs par mois: «Les années 2012 à 2015 ont été très difficiles avec les tensions entre la direction et le personnel, puis entre la direction et Trivapor (réd: l'association propriétaire du bateau à vapeur). Et cela faisait près d'un an et demi que le directeur demandait une augmentation de salaire.

En 2016, compte tenu de son engagement dynamique à la tête de Cap Gourmand et que tout semblait se mettre en place, j'ai considéré que c'était le bon moment pour cette augmentation. D'autant que son salaire ne semblait pas à la hauteur d'autres postes similaires.» Olivier Arni précise aussi que le directeur n'avait jamais pu toucher la prime de 10 000 francs annuels que prévoyait, sous certaines conditions, son contrat de travail.

Roulé dans la farine

Pour se justifier, Olivier Arni affirme que, à l'époque, «les retours du directeur de la Navigation étaient bons. Je pensais que tous les processus en cours étaient positifs». Mais au mois d'août, la marmite explose. «L'Office fédéral des transports nous informe qu'il ne renouvellera pas la concession de navigation pour dix ans, les cantons (réd: qui soutiennent financièrement la LNM) expriment leur lassitude et le personnel dit qu'il ne peut plus se taire».

Le conseil d'administration de la Navigation s'exécute et commande l'audit qu'exige la Confédération. C'est ce document, qui n'a jamais été rendu public ni même transmis au principal intéressé, qui précipite le renvoi de Jean-Jacques Wenger. «Plus de 40 points de l'audit mettent en cause le directeur», affirme désormais Olivier Arni. S'il considère à ce moment de l'entretien que «personnellement, c'est à contrecœur que j'ai pris la décision de nous séparer de Jean-Jacques Wenger», Olivier Arni remarque aussi qu'«on a découvert qu'il était moins une, car la LNM était menacée de ne plus obtenir de concession».

Rétroactif, mais aussi antidaté

Quand on demande à Olivier Arni pourquoi il a gratifié Jean-Jacques Wenger de deux ans d'augmentation de salaire à titre rétroactif, le président de la LNM commence par dire qu'«avec le recul, j'ai l'impression de m'être fait manipuler». Et d'insister que «sur le moment, l'effet rétroactif avait du sens. Moi, je voulais reconnaître le management du directeur après une période difficile.» Bizarrement, Olivier Arni ne reconnaît pas que l'effet rétroactif ait porté sur une période de deux ans (d'août 2014 à juin 2016). Mais il ne donne aucune explication supplémentaire.

Comme Jean-Jacques Wenger, Olivier Arni convient que la demande d'augmentation de salaire a été formulée fin juin 2016. Quand on lui demande pourquoi le document officialisant l'augmentation de salaire est daté du 18 novembre 2015, Olivier Arni observe un long silence. «Je ne sais pas, je tombe des nues», lâche-t-il, avant de poursuivre: «Peut-être que le document m'a été présenté comme ça...»

S'agit-il de la copie d'un faux qui serait parvenue jusqu'à la rédaction de «L'Express» et de «L'Impartial»? Sa signature a-t-elle été contrefaite? Quelqu'un aurait-il modifié la date figurant sur l'autorisation d'augmentation de salaire? S'agit-il d'un «aménagement» comptable? Logiquement, Olivier Arni demande du temps pour pouvoir se déterminer. Il veut vérifier le document original avant de nous répondre. Les jours ont passé, puis, finalement, le président de la LNM et de Cap Gourmand a décidé de garder le silence sur cette anomalie, invoquant les procédures en cours.

Procédure judiciaire

A la tête de la Navigation et de Cap Gourmand entre 2006 et fin 2016, Jean-Jacques Wenger est convaincu d'être victime d'un licenciement abusif. C'est pour cela qu'il a déposé, le 8 juin, une requête en conciliation. Par cette procédure, Jean-Jacques Wenger espère que la Chambre de conciliation parviendra à rédiger un accord entre les deux parties. Si la tentative échoue, le requérant peut porter le litige devant le Tribunal régional.

Jean-Jacques Wenger s'accroche aux chiffres qui parlent pour lui

Décidé à se battre avec la conviction de celui qui pense avoir correctement œuvré, Jean-Jacques Wenger considère que les chiffres qu'il peut aligner au cours de ses onze années à la tête de la LNM et de Cap Gourmand parlent en sa faveur. «Lorsque j'ai été engagé, Cap Gourmand perdait de l'argent.

Près d'un million de francs entre 2003 et 2006.» Celui qui se considère encore et toujours directeur de Cap Gourmand – il conteste depuis le premier jour que la résiliation de son contrat de travail à la LNM concerne également sa fonction à la tête de Cap Gourmand – affirme qu'il a pratiquement toujours aligné des bénéfices lorsqu'il dirigeait la filiale de la Navigation. Ceci, en dépit de loyers annuels (versés à la LNM) qui sont passés de 134 000 francs en 2006 à plus de 200 000 francs l'an dernier.

«En 2014, Cap Gourmand avait enregistré une perte de 16 000 francs, car nous n'avions plus pu exploiter la PMU; le responsable avait souffert d'une crise cardiaque», éclaire-t-il. Ces résultats positifs ont permis de réduire de moitié la dette de Cap Gourmand envers la Navigation. Le meilleur exercice de la filiale a été réalisé en 2016, avec un bénéfice de 165 000 francs après imposition.

Jean-Jacques Wenger tire le même constat pour la Navigation. «Les liquidités de la société se montaient à un million de francs en 2005. Aujourd'hui, la trésorerie de la LNM est de l'ordre de six millions de francs. C'est plus qu'il n'en faut pour aborder sereinement une saison touristique.» Les comptes de l'exercice 2016, présentés hier lors de l'assemblée générale de la LNM, affichent un résultat d'exploitation positif de 348 000 francs et un bénéfice net de 78 000 francs. «J'ai toujours réussi à équilibrer les comptes de la LNM, sauf en 2013, à cause d'une étude, facturée 80 000 francs, qu'on n'a jamais utilisée. C'était de l'argent jeté au lac!», ajoute-t-il.

Dès lors, lorsque des députés se sont questionnés sur la marche de la LNM, le directeur pensait qu'il serait soutenu par son conseil d'administration, «mais ce qui sortait de leur bouche m'assassinait!» Jean-Jacques Wenger attaque également le président du conseil d'administration de la LNM à propos de la concession restreinte (2 ans au lieu de 10 ans) accordée à deux reprises déjà par l'Office fédéral des transports, faute d'avoir fourni un rapport stratégique: «C'est au conseil d'administration de l'établir, avec l'aide du directeur – ce que conteste Olivier Arni. Comme le président a demandé de retarder l'échéance, la Confédération s'est fâchée. Et l'on met la faute sur moi.»

 6 commentaires